

PAR COURRIEL

Le 16 avril 2026

DEMANDEUR

V/Réf. : 779-2453
N/Réf. : 202603-100

Objet : Demande d'accès à l'information

Madame,

Nous donnons suite à votre demande d'accès à l'information reçue le 31 mars 2026.

Après avoir effectué des recherches, nous avons repéré un document visé par votre demande. Celui-ci fait l'objet d'une publication ou d'une diffusion au sens de l'article 13 de la Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels (RLRQ, chapitre A-2.1). Vous le trouverez en suivant ce lien :

- <https://mrnf.gouv.qc.ca/nos-publications/patp-chaudiere-appalaches/>

Nous vous indiquons que vous pouvez demander à la Commission d'accès à l'information de réviser cette décision. Vous trouverez ci-joint une note explicative concernant l'exercice de ce recours ainsi qu'une copie de l'article précité.

Veuillez agréer, Madame, l'expression de nos sentiments les meilleurs.

La responsable de l'accès à l'information,

Original signé par

Matilde Théroux-Lemay

p. j. : 3